

Décision

Générale

colonial

Décision n° 49-419-1931 Indemnités.

n° 49-419-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 octobre 1931

Numéro JO
n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro
31 octobre 1931

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité de 75 francs pur mois est allouée aux sous-officiers infirmiers bert et Roby, en service à l'hôpital de Djibouti, en raison de leur service permanent les dimanches et jours de fête, et du travail exécuté journellement, en dehors des heures de présence, pour assurer le fonctionnement des divers services de l'hôpital, pour compter du 1ernovembre 1931.